

(ré)Agissez !

VOTEZ



PROFESSEURS AGRÉGÉS

En votant pour les listes présentées par le SNES, le SNEP et le SNESup, vous ferez le choix de syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU – première fédération dans la Fonction publique de l'État –, attachés aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires.

Ces orientations sont défendues également dans les Comités Techniques.

Vous serez représentés au sein des Commissions Paritaires par des élu(e)s exerçant comme vous dans les établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer nos conditions d'affectation, de travail, de carrière, construisant avec vous analyses et propositions sur tous les débats éducatifs, dans l'intérêt des élèves et des étudiants, et dans le respect des missions et statuts des personnels.

Attachés à une qualification disciplinaire de haut niveau, nous voulons que la place de l'agrégation et des agrégés soit confortée, valorisée et reconnue dans le système éducatif et dans la Fonction publique. Pour les agrégés nous voulons :

UNE CARRIÈRE PLUS ATTRACTIVE :

- > Par la revalorisation des traitements indiciaires et en accélérant le déroulement de carrière, avec une carrière en 11 échelons intégrant les indices terminaux de la hors-classe, l'ouverture à l'échelle-lettre B et le doublement des chaires supérieures.
- > Par des conditions d'affectations et d'emplois qui respectent la qualification et les aspirations de chacun dans le cadre des règles communes et d'un mouvement national renoué.

- > Par une formation continue et initiale centrée sur les demandes des collègues.
- > Par un développement des recrutements externes dans toutes les disciplines.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES :

- > Par une réduction du temps de travail et une meilleure prise en compte des situations diversifiées d'exercice.
- > Par de véritables possibilités d'accès à la recherche pour tous et une vraie reconnaissance de la place des agrégés dans l'enseignement supérieur.
- > Par un droit à la mobilité professionnelle choisie et des procédures plus transparentes pour l'accès au post-bac et à l'enseignement supérieur.
- > Par une autre réforme du lycée au service de la réussite de tous les élèves, à l'opposé des effets d'affichage et des réformes régressives.

AINSI AU COURS DE LA MANDATURE, NOUS AVONS OBTENU :

- > L'amélioration des procédures de notation pédagogique.
- > L'augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe.

Notre qualification et nos missions doivent être respectées et reconnues.

